

C

harte pour l'accompagnement des entreprises en difficulté

anticipation et prévention

CONSTAT

La prévention des difficultés des entreprises concerne des acteurs publics et privés d'horizons divers. La précocité de la détection, la prise rapide des premiers contacts facilitent la recherche des solutions à mettre en œuvre.

La précocité de cette intervention suppose fluidité et rapidité des informations, elle implique confiance et confidentialité entre les partenaires. Elle contribue également à éviter le risque d'isolement du chef d'entreprise.

Les difficultés de trésorerie sont souvent le premier indicateur.

Dans le département de la Haute-Garonne, plusieurs initiatives ont été prises pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés. Ces initiatives sont autant de possibilités d'entrer en contact avec les dirigeants d'entreprise afin de les accompagner. Ces initiatives doivent être développées, organisées.

ENGAGEMENTS

Afin d'améliorer l'efficacité collective des acteurs concernés, les signataires, constitués en réseau, ont recensé les dispositifs et procédures existants. Ils s'engagent par la présente charte à :

- relayer l'information sur ces dispositifs dans leurs propres circuits d'information interne et assurer leur diffusion auprès des entreprises ;
- désigner dans leur organisation des interlocuteurs privilégiés à l'écoute des entreprises qui rencontrent des difficultés ;
- encourager les entreprises à s'adresser à l'un des partenaires signataires qui pourra mobiliser les réponses adaptées avec l'un de ces dispositifs, le plus rapidement possible dès les premiers signaux d'alerte ;
- faciliter l'examen de la situation de ces entreprises et la recherche de solutions avec l'ensemble du réseau des partenaires concernés dans le respect de la confidentialité ;
- participer à une démarche collective de communication.

Un point régulier sera effectué lors des réunions du comité de financement de l'économie afin de :

- mesurer les résultats de l'application de la charte ;
 - organiser l'animation nécessaire à la vie du réseau dans le temps, ainsi que l'actualisation des informations ;
 - proposer toutes améliorations qui permettraient de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des entreprises.
-

A Toulouse le : 11 juin 2013

Fédération bancaire Française
Comité des banques de
Midi-Pyrénées

Arkea Banque

BECM

HSBC France

Banque Courtois

BNP Paribas

LCL - Le Crédit Lyonnais

Banque Edel

Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

Natixis

Banque Palatine

Credit Agricole Toulouse 31

CIC Sud Ouest

Banque Populaire Occitane

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Société Générale

Banque de France

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

Ordre des avocats

BPI Fance

COFACE

Ordre des experts comptables

Caisse des Dépôts

Euler Hermès

RSI régime social des indépendants

CGPME Haute-Garonne

GE Capital Facto France

Tribunal de commerce de Toulouse

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

MEDEF Haute-Garonne

UPA Haute-Garonne

Chambre de commerce et d'industrie Toulouse Haute-Garonne

Mutualité sociale agricole MSA

URSSAF

l'État représenté par le préfet de la région Midi-Pyrénées